

Sécheresse, adoptons les comportements responsables.



L'état de sécheresse en Maine-et-Loire se dégrade et risque de se détériorer davantage compte tenu des prévisions météorologiques des prochains jours. Pierre ORY, Préfet de Maine-et-Loire, rappelle que les économies d'eau sont nécessaires, afin de ne pas aggraver la situation, de préserver l'état des milieux naturels et de conserver des capacités d'usage pour les mois à venir:

- Éviter de laisser couler l'eau
- Limiter les arrosages des jardins et les éviter en journée
- Utiliser les appareils électroménagers de lavage à plein
- Installer des équipements économes en eau

Le Préfet appelle également les citoyens à adopter les bons réflexes afin d'éviter les départs de feux de forêts et de végétations. Pensez à consulter la Météo des forêts : <https://meteofrance.com/meteo-des-forets>

Du 1^{er} mars au 30 septembre, tout usage du feu est interdit en zone forestière et aux abords, en particulier :

- les barbecues, méchouis, braseros, feux de camp et toute autre forme de feu
- le fait de fumer, y compris sur les voies longeant ou traversant les bois et forêts
- les lanternes volantes ou tout autre dispositif fonctionnant sur le même principe
- les feux traditionnels tels que les feux de la Saint-Jean
- le brûlage des déchets verts, le brûlage des rémanents forestiers et les brûlages agricoles
- les feux d'artifice et activités pyrotechniques, sauf s'ils sont mis en œuvre par un professionnel agréé, avec l'accord et sous la responsabilité du propriétaire du terrain